



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours
et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires

Préparation à l'épreuve orale unique d'admission du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe au titre de l'année 2018

1 – PUBLIC CONCERNE PAR LA PREPARATION

Cette préparation s'adresse aux agents d'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de l'intérieur affectés en Ile-de-France de la filière sécurité routière qui remplissent les conditions suivantes :

- ouvert aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe titulaires ;
- justifier d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon de leur grade ;
- justifier d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.

2 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

L'épreuve orale unique d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe ainsi que son ouverture d'esprit. Durée de l'épreuve : 25 minutes (dont 5 minutes de présentation).

3 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

La préparation en présentiel, animée par un formateur externe, portera sur la méthodologie pratique de l'épreuve orale, et d'autre part, un délégué du permis de conduire et de sécurité routière interviendra sur les exigences propres au métier d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe. Elle se déroulera sur le site de Lognes le mercredi 8 ou le jeudi 9 novembre 2017. La date de convocation définitive sera établie à la discrétion du BRPP.

4 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat et visée par son supérieur hiérarchique.

Elle devra être adressée pour signature à l'animateur (ou correspondant) de la formation ou **à la déléguée régionale et départementale à la formation**. Ces derniers seront chargés de recenser et de transmettre le tableau des candidatures **par mail** au gestionnaire1-prompro@interieur.gouv.fr au plus tard le **vendredi 15 septembre 2017, délai de rigueur**.

Les candidats doivent impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète après cette date ne sera pas prise en compte.

5 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- être présent le jour de la préparation orale ;
- se présenter au prochain examen professionnel, objet de la préparation.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

6 – FINANCEMENT

Les frais pédagogiques de la préparation sont pris en charge par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

7 – OBSERVATIONS

Attention, l'inscription à cette préparation **ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.**

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel, soit par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.